

FCP
Gutenberg Obligations

15, rue des Francs bourgeois
67060 STRASBOURG

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FCP Gutenberg Obligations, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un OPCVM, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPCVM, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Strasbourg, le 13 avril 2010

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Jean-Brice de Turckheim

BILAN ACTIF

	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	8 147 065,35	5 899 971,71
Actions et valeurs assimilées	6 275,00	14 625,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 275,00	14 625,00
Obligations et valeurs assimilées	7 013 717,12	4 817 387,37
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 013 717,12	4 817 387,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	496 707,06
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	496 707,06
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	496 707,06
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 127 073,23	568 252,28
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale	1 127 073,23	568 252,28
OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	3 000,00
Créances	2 925,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 925,00	0,00
Comptes financiers	454 101,68	43 149,31
Liquidités	454 101,68	43 149,31
Total de l'actif	8 604 092,03	5 943 121,02

